



**Bernard WILLOCX**

**Notaire**

Soc. Civ. sous forme de SPRL - RPM Bruxelles 0479.657.614  
rue de Toulouse, 13 - 1040 Bruxelles - tél. 02/ 234.66.66 - fax 02/ 234.66.67



Répertoire : 2017104  
Date : 9 mai 2017

KB/2170034  
Annexes : 1.191

**SOLVAC**

société anonyme

à 1050 Ixelles, rue des Champs Elysées, 43  
Registre des Personnes Morales de Bruxelles  
Numéro d'Entreprise : 0423.898.710

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'an deux mille dix-sept.

Le neuf mai.

A 1120 Bruxelles, rue de Ransbeek, 310.

Devant Nous, Maître **Bernard WILLOCX**, Notaire de résidence à Bruxelles.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme **SOLVAC**, dont le siège social est établi à 1050 Ixelles, rue des Champs Elysées, 43, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles, et dans la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0423.898.710.

Société constituée suivant acte reçu par le Notaire Pierre WILLOCX, à Bruxelles, le 24 janvier 1983, publié aux annexes au Moniteur belge du 29 janvier 1983, sous le numéro 494-1, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le Notaire Bernard WILLOCX, soussigné, le 22 décembre 2015, publié aux Annexes du Moniteur belge du 14 janvier 2016, sous les numéros 16007101 et 16007102.

## BUREAU

La séance est ouverte à quinze heures vingt sous la présidence Monsieur Jean-Pierre Gaston Marie Ghislain DELWART, domicilié à Havelange, Malihoux, 11, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Sandrine Brigitte HIRSCH, domiciliée à Uccle, Place Vander Elst, 21, Secrétaire Général de la Société, ici intervenant.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par Monsieur Edouard Philippe Francis Léon René MONDRON, domicilié à 1390 Grez-Doiceau, Ruelle des Croix, 63, et Monsieur Benoit Charles Marie Joseph Jean Mutien Eleuthère

Ghislain de DORLODOT, domicilié à 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve, avenue Lambermont, 26, tous deux actionnaires, ici présents et acceptant.

Les Administrateurs ici présents, complètent le bureau, savoir :

- Monsieur Bernard Philippe Marie Philibert de LAGUICHE, domicilié à Curitiba – Paraná (Brésil), Rua Prof. Pedro Viriato Parigot de Souza 3305 – Apto 191.

- Monsieur Bruno André Benoît Fernand ROLIN, domicilié à La Hulpe, rue Clément Delpierre, 28.

- Monsieur Patrick Henri Louis SOLVAY, domicilié à Tervueren, Jezuseiklaan, 103.

- Le Baron François-Xavier Marie Joseph de DORLODOT, domicilié à Floreffe, rue Forêt, 7.

- Le Chevalier Jean Antoine Robert Gabriel KRAFT de la SAULX, domicilié à Woluwe-Saint-Pierre, avenue du Jeu de Paume, 21.

- Monsieur Jean-Patrick Anne-Marie Louis Pascal Ghislain MONDRON, domicilié à Linkebeek, rue Hollebeek, 12.

- Monsieur Marc-Eric Emmanuel Paul Elisabeth JANSSEN de la BOËSSIÈRE-THIENNES, domicilié à La Hulpe, La Garenne, rue Gaston Bary, 89.

- Madame Laure Christine Micheline Marie Ghislaine le HARDY de BEAULIEU, domiciliée à Woluwe-Saint-Pierre, avenue du Prince Baudouin, 61.

- Le Chevalier Guy Jacques Marie Ernest de SELLIERS de MORANVILLE, domicilié à Londres WII 2 ER (Grande-Bretagne), Kensington Park Road, 160.

- Monsieur Alain Marc Victor SEMET, domicilié à Seattle (Etats-Unis), 4424 36th Ave W.

- Madame Savina Geneviève Francine Manuela Marie Ghislaine de LIMON TRIEST, domiciliée à Uccle, avenue Maréchal Ney, 147.

Le tout conformément à l'article 21 des statuts.

L'identité des membres du bureau est bien connue du Notaire soussigné.

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom et demeure ou dénomination et siège social respectifs, ainsi que le nombre d'actions (sans désignation de valeur nominale) de chacun d'eux, sont mentionnés en la liste de présence ci-annexée.

En conséquence, la comparution devant Nous, Notaire, est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer; cette liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire et les scrutateurs qui l'ont reconnue exacte, demeurera ci-annexée.

Les procurations, toutes sous seing privé, demeureront ci-annexées.

## **EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT**



Monsieur le Président expose ce qui suit :

1°) La présente Assemblée a pour ordre du jour :

## Ordre du jour

1. Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif au point 2.b) de l'ordre du jour

2. Modifications statutaires

a) Article 10bis : suppression du §4bis

Il est proposé de supprimer ce paragraphe relatif au capital autorisé, qui est devenu sans objet à la suite de l'augmentation de capital de Solvac de décembre 2015.

b) Article 10ter

Il est proposé de renouveler l'autorisation statutaire relative aux rachats d'actions propres en cas de dommage grave et imminent et, par conséquent, de remplacer le second paragraphe de l'article 10ter par le texte suivant :

"2° L'assemblée générale du 9 mai 2017 a également autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions propres de la société afin d'éviter un dommage grave et imminent, pour une période de trois ans prenant cours le jour de la publication de la modification des statuts décidée par ladite assemblée."

3. Délégation de pouvoirs

Il est proposé de conférer tous pouvoirs à Monsieur Bernard de Laguiche, Administrateur-délégué, avec faculté de subdélégation, pour coordonner le texte des statuts et effectuer tous dépôts, publications et autres formalités, conformément aux décisions prises par l'assemblée.

2°) Conformément à l'article 533 du Code des Sociétés, les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites au moins trente jours avant l'Assemblée dans:

- 1) Le Moniteur belge du 7 avril 2017.
- 2) L'Echo du 7 avril 2017.
- 3) De Tijd du 7 avril 2017.

Les numéros justificatifs de ces insertions sont déposés sur le bureau.

3°) En outre, conformément à l'article 533 du Code des Sociétés, des courriers ont été envoyés le 7 avril 2017, soit trente jours avant l'Assemblée, aux actionnaires, aux administrateurs et au commissaire.

Un exemplaire de cette lettre a été remis au Notaire soussigné.

La société n'a émis ni titres sans droits de vote, ni titres non représentatifs du capital, ni obligations, ni droits de souscription nominatifs, ni droits de souscription sous quelque forme que ce soit.

4°) Pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires présents et

représentés se sont conformés aux prescriptions de l'article 20 des statuts.

5°) Le capital social est actuellement représenté par vingt et un millions trois cent septante-cinq mille trente-trois (21.375.033) actions nominatives, sans désignation de valeur nominale et avec droit de vote.

6°) L'article 558 du Code des Sociétés prescrit que pour délibérer valablement sur l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital social.

Les actionnaires ici présents et représentés possèdent ensemble treize millions neuf cent quatre-vingt-mille deux cent vingt-six actions, ainsi qu'il résulte de la liste de présence, soit plus de la moitié du capital social (65,40 %).

7°) Le droit de vote des actions représentées à l'Assemblée n'est pas suspendu.

8°) En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et elle est apte et habile à délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

9°) Chaque action donne droit à une voix et, pour être admises, les propositions figurant aux points 1 et 2 de l'ordre du jour doivent réunir les trois/quarts des voix, tandis que la proposition du troisième point de l'ordre du jour doit réunir la majorité des voix.

**Délibération :**

Ces faits sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée qui constate, et prie le Notaire soussigné de constater authentiquement, qu'elle est apte et habile à délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

**Présentation :**

Monsieur le Président expose ensuite le contexte des résolutions proposées à l'assemblée.

**Questions, conformément à l'article 540 du Code des sociétés :**

Monsieur le Président invite ensuite les participants qui le souhaitent à poser les questions sur les points figurant à l'ordre du jour.

Il a été répondu à ces questions.

Monsieur le Président constate ensuite la clôture des débats.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend les résolutions suivantes :

## **RAPPORT**

L'Assemblée dispense Monsieur le Président de donner lecture du rapport spécial du conseil d'administration relatif au point 2 b) de l'ordre du jour.

Ce rapport restera ci-annexé.



## PREMIERE RESOLUTION

### Suppression du §4bis de l'article 10bis des statuts

L'assemblée décide de supprimer le paragraphe 4bis de l'article 10bis des statuts relatif au capital autorisé, qui est devenu sans objet à la suite de l'augmentation de capital de Solvac de décembre 2015.

#### Délibération

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- (i) nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 13.980.226
- (ii) proportion du capital social représentée par ces votes : 65,40%
- (iii) nombre total de votes valablement exprimés : 13.980.226 dont :

VOIX POUR	13.663.604
VOIX CONTRE	32.384
ABSTENTIONS	284.238

## DEUXIEME RESOLUTION

### Modification de l'article 10ter des statuts Renouvellement de l'autorisation statutaire relative aux rachats d'actions propres

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation statutaire relative aux rachats d'actions propres en cas de dommage grave et imminent et, par conséquent, de remplacer le **second paragraphe de l'article 10ter** des statuts par le texte suivant :

*"2° L'assemblée générale du 9 mai 2017 a également autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions propres de la société afin d'éviter un dommage grave et imminent, pour une période de trois ans prenant cours le jour de la publication de la modification des statuts décidée par ladite assemblée."*

#### Délibération

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- (i) nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 13.980.226
- (ii) proportion du capital social représentée par ces votes : 65,40%
- (iii) nombre total de votes valablement exprimés : 13.980.226 dont :

VOIX POUR	13.582.997
VOIX CONTRE	11.933
ABSTENTIONS	385.296

## TROISIEME RESOLUTION

### Délégation de pouvoirs

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Bernard de LAGUICHE, Administrateur-délégué, avec faculté de subdélégation, pour coordonner le texte des statuts et effectuer tous dépôts, publications et autres

formalités, conformément aux décisions prises par l'assemblée.

#### **Délibération**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

(i) nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 13.980.226

(ii) proportion du capital social représentée par ces votes : 65,40%

(iii) nombre total de votes valablement exprimés : 13.980.226 dont :

VOIX POUR	13.616.362
VOIX CONTRE	34.952
ABSTENTIONS	328.912

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

#### **DROIT D'ECRITURE (Code des droits et taxes divers)**

Le droit d'écriture s'élève à **nonante-cinq euros (95 EUR)**.

De tout quoi le Notaire soussigné a dressé le présent procès-verbal, lieu et date que dessus.

Lecture intégrale et commentée faite, les membres du Bureau, les actionnaires qui en ont exprimé le désir, ont signé avec Nous, Notaire.